

## Information sur l'admission aux programmes de santé du Québec

Présentement il n'est pas possible d'étudier en français dans une université du Nouveau-Brunswick pour les programmes de santé suivant: audiologie, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, physiothérapie, ergothérapie, optométrie, orthophonie. Le principal recours pour étudier en français dans ces programmes est de s'inscrire dans une des universités du Québec (et voir aussi plus bas au sujet de l'Université d'Ottawa).

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé une entente avec le gouvernement du Québec pour que certaines universités du Québec ouvrent des places à chaque année à des étudiantes et étudiants du N.-B qui veulent étudier dans les programmes de santé listés ci-haut (il faut être résident permanent du N.-B. – les internationaux ne sont pas admissibles). L'Entente fournit aux Néo-Brunswickois francophones, par le biais d'un transfert interprovincial du N-B au Québec pour l'achat de sièges dans des programmes contingentés, la chance d'étudier au Québec sans frais supplémentaires (ou à Moncton, dans le cas de la médecine, pour la cohorte Nouveau-Brunswick de l'Université de Sherbrooke). Les étudiantes et étudiants du N-B qui ne sont pas couverts par l'Entente sont vus par les universités québécoises comme *étudiants canadiens hors-Québec* et leurs frais de scolarité sont environ le double de ceux des étudiants couverts par l'Entente. Un tableau plus loin donne les détails relatifs à ces programmes.

L'entente prévoit aussi trois places ouvertes aux étudiantes et étudiants francophones de la Nouvelle-Écosse pour la médecine (à l'U de Sherbrooke, campus de Sherbrooke seulement) et habituellement deux pour la pharmacie (une à l'U de Montréal et une à l'U Laval), et une place ouverte aux étudiantes et étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard pour la médecine (à Sherbrooke seulement). Les frais de scolarité de ces places sont eux-aussi réduits. Dans le cas de l'I-P-E, s'il n'y a aucune demande en médecine, les demandes dans d'autres programmes de santé peuvent être considérées.

Les demandes d'admission à ces programmes doivent en partie passer par le bureau du Responsable des programmes spéciaux à la Faculté des sciences de l'Université de Moncton. Vous trouverez les instructions et le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick* à remplir au site web suivant: <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8>.

Vous pouvez faire demande pour plus d'un programme dans la même université, ou dans plus d'une université pour le même programme, mais vous devez les mettre en ordre de préférence (sur le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick*). Cet ordre peut être important dans certaines situations. Pour la pharmacie, le site web de Laval dit : "Nous accorderons une priorité aux dossiers des personnes ayant choisi l'Université Laval et le programme de pharmacie en premier choix." En médecine, Laval tout comme Montréal ne regarderont pas votre dossier si vous ne les mettez pas en premier choix (Sherbrooke regardera votre dossier peu importe à quel rang vous les placez, mais ils ne vous feront pas d'offre d'admission si Laval ou Montréal vous fait une offre). À l'Université de Montréal, si vous vous faites offrir votre discipline de premier choix, vous ne vous ferez pas offrir votre deuxième choix. Donc, pensez-y bien. Par contre, à l'Université Laval tout comme à l'Université de Montréal, si vous vous faites offrir votre discipline de deuxième choix, il est possible que votre premier choix vous soit offert aussi un peu plus tard. Il est possible d'accepter l'offre du deuxième choix, et puis se désister plus tard et accepter l'offre de premier choix si celle-ci est faite.

### **Université d'Ottawa :**

L'Université d'Ottawa offre aussi des programmes de santé en français, mais l'admission à ces programmes pour les étudiants des maritimes n'est pas couverte par des ententes gouvernementales. La demande d'admission ne passe pas par le bureau du Responsable des programmes spéciaux. Vous faites la demande directement auprès de l'Université d'Ottawa.

En médecine à Ottawa, grâce à une subvention du Consortium National de Formation en Santé (CNFS), il y a 8 places réservées pour les francophones qui ont complété trois années universitaires et qui viennent d'ailleurs que le Québec ou l'Ontario. Voir <http://med.uottawa.ca/premier-cycle/admissions> et <http://med.uottawa.ca/premier-cycle/admissions/information-candidats/demande-dadmission-cnfs> .

À noter cependant que l'Université d'Ottawa, pour une raison bizarre, ne reconnaît le DSS que comme comptant pour une année de baccalauréat plutôt que deux. Donc les gens ayant passé par le DSS ne peuvent faire demande à Ottawa que durant leur 2<sup>e</sup> année post-DSS (c'est-à-dire, au tout début de leur 4<sup>e</sup> année universitaire).

Attention : les dates limites pour faire demande en médecine à Ottawa sont très tôt à l'automne. En 2019, la date limite pour s'inscrire en ligne au processus d'admission pour 2020 est le 15 septembre, et la date limite pour déposer les formulaires de demande est le 1<sup>er</sup> octobre ( <https://www.ouac.on.ca/fr/omsas/> ). Pensez-y pour l'année prochaine.

Notez aussi que les programmes d'ergothérapie, physiothérapie, audiologie, et orthophonie à Montréal ou à Laval sont des programmes d'environ 5 ans, car ce sont des baccalauréats-maîtrises combinés, alors qu'à Ottawa ce sont des maîtrises seulement, et donc elles ne durent que 2 ans (mais il faut déjà détenir un baccalauréat dans un domaine connexe – comme en sciences, ou en kinésiologie – avec une moyenne minimale de 3,0). Voir:

<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-audiologie/>  
<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-orthophonie/>  
<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-ergotherapie/>  
<http://catalogue.uottawa.ca/fr/etudes-sup/maitrise-sciences-sante-physiotherapie/>

### **Universités anglophones :**

Il est bien entendu possible de faire demande dans des programmes en anglais, dans n'importe quelle université qui offre de tels programmes (ceci inclut Ottawa, qui a aussi des programmes en anglais), mais ce processus n'est pas géré par le Responsable des programmes spéciaux à l'Université de Moncton. SVP consultez les sites web des universités concernées.

**Programmes de santé des universités du Québec accessibles aux étudiant.es du Nouveau-Brunswick**

Discipline	Université	Exigences particulières (en plus des notes scolaires)	Durée des études (années)	Nb. places ouvertes pour N.-B.		Nb. demandes en 2018 1 <sup>e</sup> /2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> choix	Nb. inscrits en 2018
Audiologie	Montréal	Baccalauréat + TECT	Maîtrise 2	1		0/0/0	0
Ergothérapie	Laval	-----	Bacc-Maîtrise 4 ½	3		1/5/7	4
	Montréal	Dipl + Entrevue	4 ½	2			
Médecine	Laval	Entrevue (MEM)	4-5	3	30 au total	122/9/2	31
	Montréal	Dipl + MEM + TECT	4+1 préparatoire	3			
	Sherbrooke	MEM	4-5	24			
Médecine dentaire	Laval Montréal	Test d'aptitude + TECT + entrevue Dipl + Test d'aptitude + TECT	4 4+1 préparatoire	5 au total		12/8/4	1
Médecine vétérinaire	Montréal	Dipl + TECT	5	2		5/1/1	1
Optométrie	Montréal	Dipl + TECT	4+1 préparatoire	2		7/7/7	2
Orthophonie	Laval	Bacc. univ. incluant certains cours + Test de français + Entrevue	Maîtrise 2	2		0/0/0	0
Pharmacie	Laval	TECT	4	3		11/14/5	6
	Montréal	Dipl + TECT	4	3			
Physiothérapie	Laval	-----	Bacc-Maîtrise 4 ½	5		4/15/12	8
	Montréal	Dipl.	4 ½	4			
		Dipl = diplôme postsecondaire (ex. DSS ou baccalauréat) TECT = Test d'évaluation des compétences transversales (= CASPer)					

## DEMANDES D'ADMISSION AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

- 1) **Faites vos demandes d'admission EN LIGNE auprès des universités qui vous intéressent (Sherbrooke, Montréal, et/ou Laval).** Vous êtes entièrement responsable de votre demande. Assurez-vous de lire attentivement les directives données sur leurs sites internet. Assurez-vous de leur faire parvenir tous les documents qu'ils demandent (relevés de notes, certificat de naissance, etc.). Assurez-vous de payer les frais de demande d'admission de la façon qu'ils permettent. Respectez leurs dates limites.

Sherbrooke: <http://www.usherbrooke.ca/doctorat-medecine/admission/>

Montréal: <http://admission.umontreal.ca/admission/>

Laval: <https://www.ulaval.ca/admission/depotez-votre-demande-dadmission/demande-dadmission-en-ligne.html>

- 2) Au sujet des dates limites, **notez qu'il y a des changements par rapport à l'année passée : À l'Université Laval pour la médecine, pharmacie, physiothérapie, et ergothérapie**, la date limite pour le dépôt de la demande d'admission, incluant tous les documents requis, est maintenant le **1<sup>er</sup> novembre**. Pour la **médecine à l'Université de Sherbrooke**, la date limite est aussi le **1<sup>er</sup> novembre** pour le dépôt de la demande d'admission; pour les relevés de notes, les finissants de DSS qui ont seulement deux semestres passés à l'Université devront faire envoyer leur relevé de notes à Sherbrooke entre le 6 et 15 janvier, pour que le semestre d'automne 2019 soit inclus; toutes les autres personnes, incluant les DSS qui ont plus que deux semestres complétés, incluant ceux dans une autre discipline, doivent faire envoyer leur relevé avant le 1<sup>er</sup> novembre).

Dates limites de dépôt en ligne des demandes d'admission				
Programmes	Montréal	Laval	Sherbrooke	Test Casper (TECT)
Ergothérapie	1 février 2020	1er novembre 2019	s/o	Pas de test Casper
Médecine	15 janvier 2020	1er novembre 2019	1er novembre 2019	28 janvier 2020 *
Médecine dentaire	15 janvier 2020	1er mars 2020	s/o	28 janvier 2020
Médecine vétérinaire	15 janvier 2020	s/o	s/o	28 janvier 2020
Optométrie	15 janvier 2020	s/o	s/o	28 janvier 2020
Orthophonie	s/o	15 janvier 2020	s/o	Pas de test Casper
Pharmacie	15 janvier 2020	1er novembre 2019	s/o	28 janvier 2020
Physiothérapie	1 février 2020	1er novembre 2019	s/o	Pas de test Casper

\* En médecine, le test Casper est pour Montréal seulement.

- 3) **Pour faire parvenir vos relevés de notes officiels de l'U de Moncton aux universités:** En ligne à partir de Maniweb – voir les instructions sous: <http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/node/24> – faites envoyer (1) à chaque université où vous faites demande (donnez-leur l'adresse de cette université - habituellement c'est le bureau de leur registraire, ou de leur service de l'admission), le nombre de copies officielles de votre relevé de notes que cette université demande, et (2) à mon bureau (Responsable des programmes spéciaux, local R-119, Pavillon Rémi-Rossignol, Université de Moncton, Moncton, E1A 3E9), une copie officielle de votre relevé de notes.

Notez qu'il faut faire une commande séparée pour chaque place différente (chaque université + mon bureau) où les relevés de notes doivent être envoyés. Veuillez allouer trois jours pour le traitement de votre commande.

Respectez les dates limites imposées par les universités où vous faites demande d'admission pour envoyer les relevés de notes. Je répète que les gens de DSS qui font demande en médecine à l'Université de Sherbrooke et qui n'ont que deux semestres d'études universitaires devraient faire envoyer leur relevé de notes entre le 6 janvier et le 15 janvier. Ne vous inquiétez pas du temps que ça va prendre pour que le relevé arrive à Sherbrooke, tant et aussi longtemps que vous avez fait envoyer le relevé avant le 15 janvier.

Si vous avez fait des études dans d'autres universités ou collèges, contactez le registrariat de ces institutions pour leur demander qu'ils envoient le nombre de relevés nécessaires aux universités où vous faites demande d'admission de même qu'au bureau du Responsable des programmes spéciaux de Moncton (voir l'adresse ci-haut).

- 4) **Pour obtenir un certificat de naissance**, voir Service Nouveau-Brunswick à :  
<https://www.pxw1.snb.ca/snb9000/product.aspx?ProductID=A001PSN6000&l=f>

Assurez-vous de commander la version détaillée, c'est-à-dire celle qui inclut le nom de vos parents. Après l'avoir reçu, envoyez-la (ou une photocopie, si acceptable) aux universités où vous faites demande. Dans les années passées, Sherbrooke et Laval acceptaient une photocopie lisible du certificat de naissance, alors que Montréal exigeait un original. Vérifiez les sites web des universités pour voir si c'est encore le cas, et pour obtenir l'adresse où l'envoyer. Vous verrez dans le prochain point que nous vous demandons de faire aussi une photocopie lisible du certificat de naissance pour nous ici à Moncton.

- 5) Voir le site : <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8> pour le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick*. **Il est absolument essentiel que vous remplissiez et signiez ce formulaire, et que vous le remettiez, avec une photocopie lisible de votre certificat de naissance, avant le 15 janvier 2020, au local R-119 du pavillon Rémi-Rossignol, ou par courrier à: Stéphan Reeb, Programmes spéciaux, Faculté des sciences, Université de Moncton, Moncton, NB, E1A 3E9.** C'est ce formulaire rempli et signé qui nous permet de savoir, et de dire aux universités du Québec, qui sont les candidates et candidats qui font demande dans le cadre de l'entente interprovinciale Québec–Nouveau-Brunswick. **Assurez-vous de bien indiquer tous les programmes et toutes les universités où vous avez fait demande, en ordre de préférence.** Il est donc préférable de remplir le formulaire une fois que toutes vos demandes ont été faites. Si votre certificat de naissance n'est pas du Nouveau-Brunswick (ou de la Nouvelle-Écosse pour ceux de ce contingent, ou de l'Île-du-Prince-Édouard pour ceux de ce contingent), joignez au formulaire une lettre indiquant les circonstances de votre séjour au Nouveau-Brunswick/Nouvelle-Écosse/Île-du-Prince-Édouard et ce qui vous permet de dire que vous remplissez les exigences de résidence de la province (qui se trouvent à la toute fin du présent document).

- 6) Le formulaire de demande d'admission que vous remplirez en ligne auprès des universités visées vous demandera de fournir une **adresse courriel**. Utilisez-en une que vous vérifiez régulièrement (et ne faites pas d'erreur quand vous l'écrivez). Attention étudiantes et étudiants qui ne serez plus inscrits à l'Université à la session d'hiver (vous êtes rares) : votre adresse courriel de l'Université risque de ne plus être fonctionnelle.
- 7) **N'indiquez aucune école secondaire** dans le formulaire de demande en ligne des universités du Québec. Leur système informatisé ne connaît pas les écoles secondaires non-québécoises et cela cause parfois des problèmes. Indiquez une école secondaire seulement si le formulaire en ligne vous oblige à le faire.
- 8) Si l'Université de Montréal ou l'Université Laval vous demande de fournir une **preuve de résidence au Québec**, répondez-leur que vous faites demande dans le cadre de l'entente interprovinciale Québec – Nouveau-Brunswick.
- 9) Si vous faites demande à l'**Université de Montréal** ou à l'**Université Laval**, vous devrez leur envoyer une copie de vos **relevés de notes de l'école secondaire** (commencez déjà à essayer de les retrouver, ou d'en demander une copie à votre commission scolaire). Pour Laval, c'est parce qu'ils le demandent. Pour Montréal, c'est parce qu'ils vont vous demander de prendre un **test de français**, mais vous pourrez alors faire une demande de dispense (de ne pas avoir à prendre le test) si vous avez fait vos études en français à l'école secondaire. Comme preuve vous devrez alors fournir une photocopie de vos relevés de notes de vos cinq dernières années au secondaire. Vous pouvez aussi demander une dispense du test de français si vous êtes dans la dernière année de votre baccalauréat à l'Université de Moncton; le plus récent relevé de notes de l'Université en constituera la preuve. Si vous ne remplissez pas les conditions pour demander une dispense, vous devrez alors prendre le Test International de Français (TFI, voir : <https://www.umoncton.ca/umcs-ciaffr/node/64> et <http://www.ets.org/tfi> )
- 10) L'**Université de Montréal** exige que toute personne faisant demande d'admission en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, et optométrie, ait complété (ou soit sur le point de compléter) un **diplôme d'études post-secondaires**. Le DSS compte comme diplôme d'études post-secondaires. Il faut que toutes les exigences du DSS (ou du baccalauréat, si cela correspond à votre cheminement) soient remplies avant la rentrée (septembre) du programme pour lequel vous faites demande. Il est donc possible de faire demande même si on prévoit obtenir le DSS seulement à la prochaine convocation d'octobre, parce qu'on prévoit prendre un dernier cours qui nous manque à la session printemps-été par exemple; dans un tel cas, une fois le cours d'été réussi, faites envoyer à l'Université de Montréal une confirmation de l'attestation de votre diplôme (allez sur [http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/files/umcm-registrariat/wf/Attestationdediplome\\_2016.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/files/umcm-registrariat/wf/Attestationdediplome_2016.pdf) pour faire cela).
- 11) L'**Université de Montréal** exige que les gens qui font demande en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, et pharmacie prennent un **test en ligne, appelé CASPer** (ou son synonyme, **TECT**). Les modalités et procédures à suivre se trouvent sous <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> . Si vous faites demande à plus d'un de ces programmes à Montréal, vous avez juste besoin de prendre le test une fois. Le test peut être pris à la maison (si vous êtes connectés et vous avez l'ordinateur nécessaire). Il faut prendre le test **avant le 28 janvier**. Attention : L'**Université Laval** demande la même chose pour médecine dentaire et pharmacie (voir <https://examencasper.com/> ).

- 12) **Si vous ne détenez pas ou ne prévoyez pas détenir le DSS, l'Université Laval demande** comme cours préalables pour l'admission dans leurs programmes de santé (sauf orthophonie) tous les cours de la première année du DSS, plus CHIM2413 ou CHIM2613, plus PHYS2523.
- 13) Une fois votre demande déposée, il vous faut prendre votre mal en patience. Nous ne vous dévoilerons pas votre cote Z, ni votre rang. La prochaine communication proviendra des universités où vous avez fait demande. Vérifiez régulièrement la capsule (sur le web) qui vous sera assignée par ces universités. Vérifiez aussi régulièrement votre courriel à l'adresse @ulaval.ca ou @umontreal.ca que ces universités vous auront assigné, et à l'adresse courriel que vous leur avez donné. Vérifiez aussi les pages Facebook de l'admission de ces universités.
- 14) Si vous êtes accepté dans un programme de santé en tant qu'étudiante ou étudiant de DSS, l'Université qui vous a accepté va vouloir avoir, pendant l'été qui précède le début des cours du nouveau programme, une preuve que vous avez bel et bien obtenu le DSS. La première étape pour vous est de **vous coder pour l'obtention du diplôme** pendant votre dernière année de DSS. Avant le 15 mars (et idéalement même avant le 15 novembre, mais après le 25 octobre, pour une évaluation préliminaire), vous devez (1) accéder à votre dossier en entrant dans « Mon U de M » sur la page web de l'Université; (2) sous le menu « Renseignements étudiants », choisir l'option « Inscription », et (3) choisir « Inscription au diplôme » et compléter les renseignements demandés. Vous devriez recevoir de l'U de Moncton des courriels vous rappelant ceci.

Par la suite, **après la remise des diplômes en mai**, si vous avez reçu une offre d'admission et que **vous l'avez acceptée**, vous avez la responsabilité de faire envoyer par le registrariat (**via Maniweb** : <http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/node/24> ), au bureau du registraire de l'université qui vous a fait l'offre que vous avez acceptée, une **copie officielle** de votre **relevés de notes finales**, donc incluant le semestre d'hiver que vous venez de terminer. Pour les gens du DSS, ce relevé de notes indiquera que le diplôme de DSS vous a été conféré et constituera une preuve officielle de ce fait. Pour les gens qui prévoient diplômé seulement après avoir fini quelques cours manquants pendant l'été, il vous faudra plutôt faire envoyer une attestation de diplôme une fois ces cours réussis, mais avant le 1<sup>er</sup> septembre ( voir : [http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/files/umcm-registrariat/wf/Attestationdediplome\\_2016.pdf](http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/files/umcm-registrariat/wf/Attestationdediplome_2016.pdf) ).

**La suite du présent document donne des informations relatives à chaque programme particulier.**

## Médecine :

- 1) Les demandes en médecine sont mises en rang de priorité par les universités concernées (Sherbrooke, Laval, ou Montréal). La méthode de mise en rang est faite selon une note finale qui est basée sur :

<u>Sherb</u>	<u>Laval</u>	<u>Montr</u>	
50%	50%	50%	Résultat des mini-entrevues multiples francophones intégrées (MEMFI, parfois appelées simplement MEM), portant sur la personnalité dans diverses situations simulées. <b>Cette année le MEMFI sera samedi le 25 avril 2020 à Moncton.</b> (On s'assurera que des examens ne tomberont pas cette journée-là.)
50%	50%	40%	Cote Z moyenne (cohorte DSS à Sherbrooke) ou moyenne cumulative (cohorte universitaire à Sherbrooke, cohorte de la N.-É. ou de l'I.P.É. à Sherbrooke, toutes les cohortes à Laval et Montréal) de <b>tous les cours pris dans des universités</b> (incluant les cours pris il y a longtemps ou pris à l'étranger), pondérée d'après le nombre de crédits de chaque cours (ex. : la cote Z d'un cours de 3 crédits compte trois fois plus que la cote Z d'un cours de 1 crédit).
		10%	Résultat d'un test CASPer (= TECT) pris en ligne. Voir : <a href="https://admission.umontreal.ca/examen-casper/">https://admission.umontreal.ca/examen-casper/</a>

- 2) La cote Z est calculée pour chaque cours. Elle est principalement fonction de votre note par rapport à la moyenne de la classe. Cela veut dire qu'il vaut mieux faire A dans un cours difficile (où la moyenne est, disons, C-) que de faire A dans un cours facile (où la moyenne est, disons, B). Plus précisément, la cote Z est la différence entre votre note et la note moyenne de la classe, divisée par l'écart type de toutes les notes de la classe. Pour calculer la cote Z d'un cours dans lequel on a eu la note X, on fait  $(X - X_{\text{moyen de la classe}})$  divisé par la racine carrée de  $(\sum(X_i - X_{\text{moyen}})^2 / N)$ , et on ajoute 50. N est le nombre d'étudiants dans la classe, et  $X_i$  est la note de chacun des autres étudiants, ce que vous ne connaissez pas, donc seul l'ordinateur Maniweb peut calculer votre cote Z (et ce calcul sera fait par l'Université après le 17 janvier, date limite du dépôt des demandes).
- 3) Dans le cas des cohortes autres que le DSS à Sherbrooke, la moyenne cumulative est entrée dans une formule qui tient compte de la force des divers programmes dans lesquels vous étiez inscrits, et qui donne un résultat centré sur une valeur de 30. Si vous détenez le baccalauréat au moment de la demande, le résultat est bonifié par 0.5. Si on a une maîtrise, le résultat est bonifié par 1.0. Si on a un doctorat, il est bonifié par 2.0.
- 4) Reprendre un cours échoué ou un cours mal réussi n'enlève PAS ce cours dans le calcul de la cote Z moyenne (ça l'enlève du calcul de votre moyenne cumulative, mais pas dans le calcul de la cote Z moyenne pour la cohorte DSS de médecine à Sherbrooke). Si vous avez eu un D dans un cours et que vous reprenez ce cours pour avoir une meilleure note et cette fois-ci vous avez un A, le D et le A vont compter tous les deux. Si vous avez un D dans un cours, vous pouvez reprendre ce cours et faire un A, ou bien prendre un autre cours tout nouveau et faire un A dans ce nouveau cours, et ces deux approches auront le même effet sur votre cote Z moyenne (en prenant pour acquis que la moyenne et l'écart-type de la classe étaient similaires dans les deux cours).



- 5) Il ne donne rien de soumettre un curriculum vitae et des lettres de recommandation lors de la demande d'admission, car ces choses ne sont pas considérées par les écoles de médecine du Québec. C'est à l'entrevue (MEM) qu'il faut essayer de faire valoir ses expériences antérieures.
- 6) Dans le cas des demandes en provenance des résidents du N.-B. pour l'**Université de Sherbrooke** et qui seront donc admis au Centre de Formation Médicale du N.-B. à Moncton, il y a au minimum **19 places réservées pour la cohorte DSS** (dernière année du DSS; ou DSS déjà obtenu et moins de 45 crédits additionnels ont été obtenus dans un autre programme depuis lors, en date du 1<sup>er</sup> novembre) et **5 places réservées pour la cohorte universitaire** (45 crédits ou plus d'un autre programme ont été pris depuis le DSS, en date du 1<sup>er</sup> novembre; ou au moins 60 crédits universitaires pris dans un même programme autre que le DSS, mais incluant tous les cours préalables – qui sont CHIM 2413 ou 2613, et tous les cours de la 1<sup>re</sup> année du DSS sauf le calcul différentiel et intégral.
- 7) Dans le cas des demandes en provenance des résidents du N.-B. mais pour l'Université Laval ou l'Université de Montréal, il y a **3 places réservées à Laval** et **3 places réservées à Montréal**, sans distinction particulière entre la cohorte DSS ou la cohorte universitaire. Montréal exige que vous ayez le DSS ou un baccalauréat. Laval exige que vous ayez le DSS, ou au moins les cours de la 1<sup>re</sup> année du DSS plus CHIM2413 ou 2613 et PHYS2523.
- 8) Dans les cas des **demandes en provenance de la Nouvelle-Écosse, il n'y a que 3 places** disponibles, toutes les trois pour étudier au campus de Sherbrooke, sans distinctions particulières entre la cohorte DSS ou la cohorte universitaire. La même chose s'applique pour les **demandes de l'Île-du-Prince-Édouard**, mais avec **seulement 1 place disponible**.
- 9) Il est possible de refaire demande une 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> fois les années suivantes. Si on a moins de 45 crédits de cours pris après le DSS au moment de la demande, on est encore considéré dans la cohorte DSS. Si on a 45 crédits ou plus de pris après le DSS, on rentre dans la cohorte universitaire. Tous les cours universitaires pris jusqu'au moment de la demande (même si hors du DSS) comptent dans le calcul du rendement académique.
- 10) Si lors de la demande d'admission vous mettez Sherbrooke en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> choix après Laval et/ou Montréal, Sherbrooke va quand même considérer votre demande. Par contre, si vous mettez Laval ou Montréal en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> choix après Sherbrooke/Montréal/Laval, ces deux universités ne vont pas vous donner priorité. Mais si vous mettez Laval/Montréal en premier choix et qu'ils vous font une offre, Sherbrooke ne va pas vous en faire une. Notez que ce paragraphe n'est vrai que pour la médecine.
- 11) Les demandes d'admission sont faites directement par les candidates et candidats, en ligne sur les sites des universités visées. Il faut aussi obtenir, à partir du 1er octobre, le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick* à la page: <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8>. Remplissez-le, imprimez-le, et remettez-le au local R-119 du pavillon Rémi-Rossignol avant le 15 janvier 2020. Vous devriez fournir sur les formulaires une adresse courriel que vous vérifiez régulièrement, car les écoles de médecine communiquent avec les candidates et candidats par courriel en premier lieu. C'est d'ailleurs de cette façon (à cette adresse courriel ou à celle que l'université visée vous aura assigné) que vous apprendrez, à la fin

mars ou début avril, si vous êtes invités à l'entrevue MEMFI. C'est aussi de cette façon que vous apprendrez, aux alentours de la mi-mai, si vous recevez une offre d'admission.

- 12) **L'Université de Sherbrooke** demande que les candidatures qui ont fait leurs études universitaires à l'extérieur du Québec satisfassent certaines **exigences linguistiques** de connaissance du français. La réussite des cours FRAN1500 et FRAN1600 à l'Université de Moncton, ou du cours FRAN1253 et ses préalables à l'Université Ste-Anne, remplit les exigences. Les candidates et candidats qui ont étudié ailleurs devront plutôt réussir le Test de Français International (TFI) avec un score égal ou supérieur à 860 sur 990 au moins deux semaines avant le début des cours de médecine à la rentrée de septembre. Pour plus de détails, voir : <https://www.umoncton.ca/umcs-ciaffr/node/64> et <http://www.ets.org/tfi> ) et <https://www.usherbrooke.ca/doctorat-medecine/admission/exigence-maitrise-de-la-langue-francaise/> .
- 13) Gens du DSS: il est tentant de se laisser aller, académiquement parlant, pendant le semestre d'hiver qui suit la demande d'admission. Cela serait une erreur. Premièrement, si vous recevez une offre d'admission en médecine, cette offre sera conditionnelle à l'obtention du DSS avant le début des cours de médecine en septembre. Il faut donc réussir tous les cours du DSS, et le cours CHIM 2633 (Chimie organique IIA), qui se donne au dernier semestre du DSS, est difficile et fait parfois des victimes. Ce cours ne se redonne pas à la session de printemps-été, et donc si on l'échoue on ne peut que le reprendre un an plus tard. Deuxièmement, si vous passez proche de recevoir une offre (vous êtes haut sur la liste d'attente) mais que ça ne se concrétise pas cette année, vous serez tenté, à juste titre, d'essayer à nouveau l'année suivante. Mais ce seront tous les cours pris jusque-là (donc, les cours de tout le DSS) qui seront alors utilisés pour le calcul de la cote Z.
- 14) Si vos résultats académiques vous permettent de passer le premier tri (il y a seulement 84 places disponibles pour les entrevues, incluant tous les campus de l'U de Moncton et les demandes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard), vous serez invité par courriel à l'entrevue (MEMFI, = MEM) habituellement dans la première semaine d'avril. Le MEMFI, lui, est habituellement à la fin avril. Vous pouvez vous préparer mentalement au MEMFI en consultant le site <https://www.usherbrooke.ca/doctorat-medecine/admission/mem/> ou <https://medecine.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/8/2018/10/MEM.pdf> ou autres sites web qui existent sur les entrevues en médecine.
- 15) Les **offres d'admission sortent vers la mi-mai**. Il y a des offres qui peuvent sortir aussi tard que la fin juillet pour les gens mis en liste d'attente. Vérifiez régulièrement votre dossier d'admission en ligne de l'Université de Sherbrooke, ou vos capsules de l'Université Laval et l'Université de Montréal, et votre courriel (à l'adresse @ulaval.ca ou @umontreal.ca qu'ils vous auront donnée). Montréal envoie des lettres mais elles arrivent souvent à la dernière minute avant les dates limites, tandis que leur capsule donne l'information tout de suite. Laval envoie des informations par courriel qu'on ne retrouve pas toujours sur leurs capsules. Vérifiez aussi régulièrement les pages Facebook de l'admission pour Montréal, Laval et Sherbrooke (par exemple, pour Sherbrooke : <https://www.facebook.com/AdmissionMedecine.USherbrooke/> ).
- 16) **Relisez attentivement les points # 2 de la page 4, et # 14 de la page 7.**

**Orthophonie** : <http://www.fmed.ulaval.ca/les-programmes-detudes/programmes-de-2e-et-3e-cycles/maitrise-en-orthophonie/presentation/>  
<http://www.fmed.ulaval.ca/les-programmes-detudes/programmes-de-2e-et-3e-cycles/maitrise-en-orthophonie/admission/>

Le DSS ne suffit pas pour faire demande en orthophonie. Il faut détenir un plein baccalauréat. La psychologie avec des cours de linguistique est une combinaison classique. Cependant, il faut quand même soumettre un formulaire d'entente Québec – Nouveau-Brunswick (voir <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8> ) .

Un test de français ( <https://www.telug.ca/institut-jacques-couture/services/sel/offre/SEL02FE-B> ), pris au Québec, doit être réussi avant d'être considéré pour admission. Il est important de bien se préparer à ce test, car les échecs y sont fréquents, même pour les gens qui ont une bonne moyenne cumulative (vous devriez avoir un plan B, comme faire demande à Ottawa, par exemple). Pour cela, il faut utiliser un des livres de référence pour le test, comme par exemple : Le français apprivoisé, 3<sup>e</sup> ed. (2010), par Sylvie Clamageran, Groupe Modulo, Montréal. Deux exemplaires sont présents à la Bibliothèque Champlain.

Une entrevue fait aussi partie du processus d'admission. Les dates sont au début mars (les invitations à l'entrevue, avec date et heure, sont envoyées à la fin février). Si vous avez des expériences d'entraide (ex. : travail avec les jeunes, bénévolat en milieu de santé, implication sociale), l'entrevue est un bon temps pour en faire état. L'entrevue compte pour 50% de l'évaluation de votre demande d'admission, l'autre 50% venant de vos résultats scolaires.

En orthophonie, la date limite pour déposer une demande d'admission à l'Université Laval est le 15 janvier 2020.

Le programme en est un de maîtrise. Pour commencer la maîtrise en orthophonie, il faut avoir complété certains cours préalables. Il est possible d'être accepté dans le programme sans avoir tous ces cours en poche, mais il faut alors suivre les cours manquants lors d'une année préparatoire avant de commencer la maîtrise. Ces cours peuvent être suivis à distance dans le cadre du microprogramme en sciences cognitives du langage, de l'Université Laval :

<http://www.fmed.ulaval.ca/les-programmes-detudes/programmes-courts/certificat-et-microprogrammes-de-1er-cycle/microprogramme-en-sciences-cognitives-du-langage/presentation/>

Mais il est encore plus simple de suivre les cours équivalents ici à l'Université de Moncton. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces cours équivalents.

Liste des cours de l'Université Laval qui sont demandés comme préalables à l'admission à la maîtrise en orthophonie, et leurs équivalences à l'Université de Moncton

Depuis le 28 octobre 2013

<b>Cours de l'Université Laval</b>	<b>Cours équivalents à l'Université de Moncton</b> (sigle entre parenthèses = reconfiguré)
LNG 1002 – Notions fondamentales de phonétique et phonologie	LING 3820 (= 2820) – Phonétique et phonologie préalables : LING 1811
LNG 1003 – Lexique et grammaire cognitifs	LING 3821 – Morphologie ET LING 3822 (= 2822) – Syntaxe préalables : LING 1811
PSY 1007 – Processus cognitifs	PSYC 3400 – Psychologie cognitive préalable : PSYC 2400
PSA 1101 – Développement cognitif de l'enfant	PSYC 2610 – Développement de l'enfant préalables : PSYC 1000 ou PSYC 1700
ORT 1001 – Neurosciences et langage	PSYC 2100 (= 2101) – Psychobiologie préalables : BIOL 1133 + 1181 (= 1143) et PSYC 1000
3 crédits parmi les cours suivants : MAT 1904 – Méthodes quantitatives I STT 1920 – Méthodes statistiques STT 1000 – Probabilités et statistiques	L'un ou l'autre des cours suivants : PSYC 2050 (= 2002) – Méthodes et statistiques en psychologie II STAT 2643 (= 2673) – Stat appl. sc. de la vie STAT 2653 – Statistique descriptive

Notez que l'équivalence est donnée automatiquement pour les cours LNG 1002 et LNG 1003 de l'Université Laval si l'étudiante ou l'étudiant de Moncton détient le plein B.A. avec spécialisation en linguistique. De plus, l'équivalence est donnée automatiquement pour les cours PSY 1007, PSA 1101 et MAT 1904 de l'Université Laval si l'étudiante ou l'étudiant de Moncton détient le baccalauréat en psychologie. Voir:

<http://www.fmed.ulaval.ca/fileadmin/documents/programmes-etudes/2e-3e-cycles/orthophonie/documents/equivalences-moncton.pdf>

Pour les questions relatives à l'admission, vous pouvez communiquer avec le bureau d'admission de la Faculté de médecine ([admission.rea@fmed.ulaval.ca](mailto:admission.rea@fmed.ulaval.ca)).

**Audiologie** : <https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-professionnelle-en-audiologie/>

Depuis 2017, le programme de premier cycle en audiologie n'est plus offert par l'Université de Montréal. Seul le programme de deuxième cycle (maîtrise) est offert, et pour y accéder il faut détenir un plein baccalauréat. Le seul DSS ne suffit pas.

**Médecine dentaire :**

Vous devez passer un « test d'aptitude aux études dentaires » (TAED). Voir les directives sous <http://www.cda-adc.ca/fr/becoming/dat/index.asp> . La date limite pour s'inscrire au test est le 15 janvier 2020. Le test lui-même aura lieu samedi le 22 février 2020, ici à Moncton. Il faut obtenir un minimum de 5/30 au test de dextérité manuelle et un minimum de 15/30 au test de perception visuelle. La partie "Biologie et chimie" doit être prise mais ne comptera pas.

Pour Montréal, vous devrez aussi prendre le test CASPer (= TECT) en ligne. Voir : <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> . À Laval, il faut prendre le test CASPer et une «entrevue structurée».

Laval: <https://www.fmd.ulaval.ca/programmes-etudes/doctorat-medecine-dentaire/>  
 Montréal: <http://www.medent.umontreal.ca/fr/etudes/premier-cycle/admission.htm>

**Pharmacie :**

Vous devez prendre un test en ligne, appelé CASPer (= TECT). Pour Montréal, voir <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> . Pour Laval, voir l'onglet « Processus d'admission » sur le site de Laval ci-dessous. L'importance relative des résultats scolaires et des résultats du TECT (= CASPer) dans l'évaluation de votre demande sera 80% - 20%.

Laval: <http://www.pha.ulaval.ca/etudes/programmes/doctorat-de-premier-cycle-en-pharmacie/>  
 Montréal <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-pharmacie/admission-et-exigences/>

Si vous êtes accepté en pharmacie : l'entente interprovinciale prévoit aussi deux places pour les études de 2<sup>e</sup> cycle en pharmacie. Si vous décidez de faire des études de maîtrise en pharmacie après vos études de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie, refaites demande dans le cadre de l'entente.

**Optométrie :** <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-optometrie/admission-et-exigences/>

En deuxième année de DSS, vous devriez prendre PHYS2523 plutôt que PHYS2964.

L'évaluation de votre demande sera basée à 60% sur vos résultats scolaires universitaires et à 40% sur un test CASPer pris en ligne. Voir <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> .

Il est possible que l'Université de Montréal fasse des offres supplémentaires aux deux places ouvertes en optométrie dans le cadre de l'entente Québec-N.-B. Dans un tel cas, les frais d'inscription additionnels pour étudiants hors-Québec s'appliqueraient. Mais si l'année suivante moins que deux personnes sont acceptées en optométrie, alors les places additionnelles de l'année d'avant peuvent rentrer dans l'entente à la place, et les frais d'inscription deviendraient ceux, plus modestes, d'un étudiant québécois.

**Physiothérapie :**

À Montréal tout comme à Laval, seuls les résultats scolaires comptent pour l'évaluation de votre demande. À Laval, contrairement aux québécois, les candidatures néo-brunswickoises n'ont pas besoin de prendre le test CASPer.

Laval: <http://www.fmed.ulaval.ca/les-programmes-detudes/programmes-de-baccalaureat/continuum-baccalaureat-maitrise-en-physiotherapie/admission/>

Montréal: <https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-physiotherapie/admission-et-exigences/>

**Ergothérapie :**

Pour ceux qui font demande à Laval, seuls les résultats scolaires comptent pour l'évaluation de votre demande (les néo-brunswickois n'ont pas besoin de prendre le test CASPer). Pour ceux qui font demande à Montréal, il y a aussi une entrevue à passer, mais cette entrevue a lieu ici à Moncton, à l'Hôpital Georges-L-Dumont, au printemps. Vous serez contactés en temps et lieu.

Laval: <https://www.fmed.ulaval.ca/programmes-detudes/programmes-de-baccalaureat/continuum-baccalaureat-maitrise-en-ergotherapie/admission/>

Montréal: <https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-ergotherapie/>

**Médecine vétérinaire** : <https://admission.umontreal.ca/programmes/doctorat-de-1er-cycle-en-medecine-veterinaire/admission-et-exigences/>

L'évaluation de votre demande sera basée à 60% sur vos résultats scolaires universitaires et à 40% sur un test CASPer (= TECT) pris en ligne : <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/>.

L'admission en médecine vétérinaire est difficile à l'Université de Montréal, même avec les deux places ouvertes pour le Nouveau-Brunswick (vous êtes en compétition avec les québécois, et ça fait beaucoup de monde). Une alternative est l'Atlantic Veterinary College de UPEI. La formation se fait en anglais. Vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire d'entente interprovinciale, car il n'y a pas de places spécifiquement réservées par entente à UPEI. Voir : <http://www.upei.ca/avc> .

**Stéphan Reeb**  
**Responsable des programmes spéciaux**  
**Faculté des sciences, U de Moncton**  
**Septembre 2020**

## DÉFINITION DE RÉSIDENT

Une résidente ou un résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard est toute personne légalement autorisée à être ou à rester au Canada, et domiciliée dans la province en question et qui y est habituellement présente pendant les douze mois consécutifs précédant la date de la demande d'admission de l'étudiante ou de l'étudiant, incluant une étudiante ou un étudiant qui habite à l'extérieur de ladite province afin de poursuivre ses études, et à l'exception d'une personne faisant du tourisme, de passage ou en visite dans la province.

### Étudiante ou étudiant indépendant

Une étudiante indépendante ou un étudiant indépendant répond à au moins un des critères suivants<sup>1</sup>:

- A terminé ses études secondaires depuis au moins quatre ans;
- N'a pas été étudiante ou étudiant à temps plein pendant deux périodes de 12 mois consécutifs chacune;
- Est ou a été marié ou en union de fait;
- A une personne à charge vivant sous le même toit;
- N'a aucun parent ou tuteur légal.

Une étudiante indépendante ou un étudiant indépendant est considéré comme étant un résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard s'il a vécu dans cette province pendant les douze mois consécutifs, excluant le temps passé comme étudiant inscrit à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire, précédant la date de sa demande d'admission.

### Étudiante ou étudiant à charge

Une étudiante ou un étudiant à charge ne répond à aucun des critères associés aux étudiants indépendants.

Une étudiante ou un étudiant à charge est considéré comme étant un résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard si ses parents, tuteurs ou parrains habitaient cette province pendant les douze mois consécutifs précédant la date de la demande d'admission de l'étudiant :

- Si l'un des parents travaille dans une autre province, l'étudiante ou l'étudiant est résident du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, ou de l'Île-du-Prince-Édouard si le domicile familial se trouvait dans la province pour une période de douze mois consécutifs précédant immédiatement la date de sa demande d'admission.

---

<sup>1</sup> Le statut indépendant ou à charge de l'étudiante ou de l'étudiant est déterminé par son statut **au moment du début du programme de formation** visé par sa demande.

- Si les parents sont séparés ou divorcés, la province de résidence est celle où vit le parent qui a la garde de l'étudiante ou de l'étudiant pendant la période de douze mois consécutifs précédant immédiatement la date de sa demande d'admission. En l'absence d'une entente de garde, la province de résidence est celle du parent avec lequel l'étudiant a habituellement vécu pendant les douze mois consécutifs précédant la date de sa demande d'admission; ou si l'étudiant ne vit avec aucun des deux parents, la province de résidence est celle où le parent qui est le soutien principal a résidé pendant les douze mois consécutifs précédant la date de sa demande d'admission.
- Si les parents quittent le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, ou l'Île-du-Prince-Édouard après y avoir résidé pendant les douze mois consécutifs précédant la date de la demande d'admission de l'étudiante ou de l'étudiant, mais que l'étudiant y demeure pour commencer ou poursuivre ses études postsecondaires, la province en question est réputée être la province de résidence.
- Si les parents vivent à l'étranger, la province de résidence est celle où les parents ont vécu en dernier lieu pendant les douze mois consécutifs qui ont précédé leur départ du Canada.